

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2022-029

Le Maire de VICQ-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la Société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, ZA D'ARMANVILLE 50700 VALOGNES pour réaliser des travaux de terrassement et de branchement électrique ENEDIS, situés 0 6 LES FERMES, à VICQ SUR MER à compter du 28/11/2022 jusqu'au 12/12/2022 inclus et/ou jusqu'à fin de travaux,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – La société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES est autorisée à intervenir à 6 les fermes, à VICQ SUR MER pour réaliser des travaux de terrassement et de branchement électrique à compter du 28/11/2022 jusqu'au 12/12/2022 et/ou jusqu'à fin de travaux.

La route sera barrée ou chaussée rétrécie par panneaux en journée et le stationnement des véhicules sera interdit.

Les enrobés à chaud seront réalisés dans un délai de 10 semaines après les travaux.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.

Article 3 – Le responsable de la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VICQ-SUR-MER, le 10/11/2022

Le Maire,
Richard LETERRIER

